



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Brillier par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 8 juillet 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

**RÉSOLUTION: 2024-07-250 / ENTENTE INTERMUNICIPALE – AUTORISATION
D'UN CHEMIN DE DÉTOUR SAINT ROSAIRE**

ATTENDU la correspondance transmise à la direction générale de Saint-Rosaire à la municipalité de Saint-Valère sollicitant l'autorisation d'utiliser le 8^e rang comme chemin de détour;

ATTENDU l'entente requise par la direction générale de saint-Rosaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par la conseillère Joséane Turgeon et résolu :

- **QUE** soit autorisé le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Karl Péguy Saint-fort de signer l'entente d'autorisation d'un chemin de détour pendant les travaux de remplacement de conduite d'eau potable et de réfection du 6^e rang à saint-rosaïre
- **QUE** soit autorisée l'utilisation du 8^e rang comme chemin de détour du 5 août au 15 novembre 2024

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **11 juillet 2024**.

Karl Peguy Saint-Fort

Directeur général et greffier-trésorier